



8/10

## AMENAGEMENT DE POSTE

### Pour raisons de difficultés de santé et/ou de handicap

#### MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2019

##### Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

#### A. L'objectif du dispositif

Les aménagements de poste sont destinés à maintenir un personnel d'enseignement dans son emploi ou lui permettre de réintégrer ses fonctions. Dans le cas d'une première affectation ou d'une mutation, ce type de dispositif vise à faciliter l'intégration dans le nouveau poste. Ils doivent être envisagés dans l'intérêt de la personne et en compatibilité avec le bon fonctionnement du service. L'avis du médecin de prévention est indispensable.

Différentes mesures peuvent être envisagées en fonction des situations :

-L'aménagement matériel du poste. En accord avec le supérieur hiérarchique, cette demande porte sur l'attribution d'équipements spécifiques, mise à disposition d'une salle, acquisition de matériels, de logiciels, de meubles, de prothèses et tout type d'acquisition de nature à permettre le maintien d'un agent dans son activité professionnelle.

-L'aménagement **organisationnel**. Les personnels peuvent également solliciter un aménagement de leur emploi du temps ou de leur organisation de travail. Ces aménagements sont soumis à l'avis du supérieur hiérarchique pour assurer la compatibilité avec les nécessités du service.

-L'accompagnement de certains personnels **par une assistance humaine**. La mise à disposition d'une assistance humaine peut également permettre le maintien dans l'emploi. Cela peut être une aide appropriée pour accompagner les personnels dans leur activité professionnelle dans le cas de certains types de handicap.

#### B –Procédure et calendrier

Ces demandes sont ensuite étudiées par le médecin de prévention, lors d'une commission départementale qui émet un avis.

La Direction des Ressources Humaines attribue l'aménagement de poste dans la limite du contingent des supports réservés pour ce dispositif.

Les demandes d'aménagement de poste avec effet à la rentrée 2019 devront être transmises à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON  
 Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie  
 131, Avenue de Lyon  
 73018 CHAMBERY Cedex  
 ☎ : 04.79.69.16.36

**avant le jeudi 10 janvier 2019**

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- une fiche signalétique (ci-jointe) comportant l'avis du supérieur hiérarchique,
- et le cas échéant, une attestation de reconnaissance de travailleur handicapé.

*NB : Certaines demandes pourront être étudiées en cours d'année scolaire, suivant les situations.*

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DE POSTE**

**Pour raisons de difficultés de santé et/ou de handicap**

**PREMIER DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2019**

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

Division du 1<sup>er</sup> Degré

Bureau 311

Affaire suivie par :  
Sonia MAISTRE

Téléphone :  
04.79.69.16.36  
Télécopie :  
04.79.96.19.89

Mél :  
Sonia.maistre@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
131, Avenue de Lyon  
Division du 1<sup>er</sup> Degré  
73018 CHAMBERY Cedex

Bureau 311

Adresse internet  
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

-----  
**IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE**

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2018 – 2019 :

Date d'entrée à l'Education Nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

- Oui  
 Non  
 Demande en cours

Adresse personnelle :

Téléphone :  
-----

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DE POSTE**

Je sollicite auprès de la Direction des Ressources Humaines du rectorat de Grenoble une demande d'aménagement de poste pour raisons de difficulté de santé et/ou de handicap.

Besoins identifiés :

- aménagement des horaires,  
 aménagement matériel du poste,  
 accompagnement par une assistance humaine  
 autres

**Date et signature du demandeur :**

-----  
Les demandes d'aménagement de poste avec effet à la rentrée 2018 devront être transmises à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON  
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie  
131, Avenue de Lyon  
73018 CHAMBERY Cedex  
☎ : 04.79.69.96.76.

**avant le jeudi 10 janvier 2019**